

VILLE D'AUXERRE

Direction de l'Urbanisme
14 Place de l'Hôtel de Ville
89012 AUXERRE Cedex
Tél : 03.86.72.48.52
Fax : 03.86.72.44.25
e-mail : urba.ads.mairie@auxerre.com



Cadre réservé à la mairie

Installation d'Enseigne n° 089 024

La présente demande a été reçue à la mairie

Le

Cachet et signature

1 - Identité du demandeur : Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes

Vous êtes : Propriétaire - Locataire

Nom - Prénom ou Dénomination personne morale :

Adresse : _____

Ville _____ Code postal _____

Tél. : _____ Fax _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration, à l'adresse suivante : _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Je m'engage à acquitter les droits et taxes correspondants à la présente installation et à la supprimer dans les trois mois après la cessation de l'activité signalée.

2 - Le projet

Adresse _____

Section cadastrale _____

3 - Engagement du demandeur

A pris connaissance du règlement local applicable aux publicités, enseignes, pré-enseignes, approuvé par le conseil municipal le 29 juin 2006 et applicable le 21 juillet 2006, et le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé par décret du Conseil d'Etat du 20 octobre 1981.

Date _____ Signature

4 - Constitution du dossier

- Plan de situation
- Plan de masse délimitant la propriété et indiquant où se trouve le(s) bâtiment(s) concerné(s) par les travaux
- Plan de(s) façade(s) montrant l'implantation exacte de l'enseigne sur l'immeuble ou le commerce
- Plan et coupe cotés, très clairs et lisibles de l'enseigne avec indication des matériaux et des couleurs (échantillons ou références)
- Photographies ou dessins du bâtiment dans son ensemble (façade) avec positionnement de l'enseigne projetée
- Une notice descriptive détaillée mentionnant, notamment, la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets.
- Le(s) devis descriptif(s) et estimatif(s) détaillé(s) de l'enseigne
- Autorisation du propriétaire ou de la copropriété
- Un relevé d'identité bancaire (uniquement pour le secteur sauvegardé) } A fournir
- Factures acquittées } dans le cas de l'attribution
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux } d'une subvention
- Extrait Kbis

5 - Déclaration d'enseigne au titre de la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE)

Par délibération en date du 16 octobre 2008, le conseil municipal a pris acte du nouveau régime de taxation locale sur la publicité extérieure (TLPE), issu de l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, entrée en vigueur le 1er janvier 2009.

Vous devez faire une déclaration annuelle indiquant les dispositifs existants au 1er janvier de l'année d'imposition (ou dans les 2 mois à compter de leur installation ou de leur suppression)

Vous pouvez télécharger l'imprimé de déclaration sur le site de la ville www.auxerre.com puis dans vos démarches – Autorisation d'urbanisme – règlement-publicités-enseignes – Paragraphe « Enseigne » puis télécharger l'imprimé de déclaration OU venir le retirer auprès de la direction de l'Urbanisme à la mairie d'Auxerre.